

## Règlement du concours

## Tirage au sort organisé par le LISER

1. L'établissement public Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, ci-après dénommé « LISER » ou « Centre », établi à Maison des Sciences Humaines 11, Porte des Sciences, L-4366 Esch-sur-Alzette/Belval, représenté par ses organes statutaires actuellement en fonction organise 3 concours relatifs à l'**étude SOC2050** (ci-après dénommé «Etude»).
2. La participation au 1<sup>er</sup> concours débute le 17 novembre et se termine le 23 décembre 2022. La participation au 2<sup>ème</sup> concours débute le 2 février et se termine le 28 février 2023. La participation au 3<sup>ème</sup> concours débute le 2 mai et se termine le 31 mai 2023. Ces 3 périodes correspondant 3 enquêtes successives faisant partie de l'étude SOC2050.
3. Chacun des trois concours est relatif à une des trois vagues d'une enquête en ligne menée dans le cadre de l'étude SOC2050. Seules les personnes ayant consenti à participer à une vague d'enquête et ayant répondu à l'ensemble des questions sont éligibles au tirage au sort relatif à cette vague.
4. Les personnes éligibles au 1er concours seront invitées à participer à la 2ème vague de l'enquête et seront, s'ils répondent à l'ensemble du questionnaire de la 2ème vague, éligibles au 2ème concours. De même, les personnes éligibles au 2ème concours seront invitées à participer à la 3ème vague, et seront éligibles au 3ème concours s'ils ont consenti à répondre à l'ensemble des questions de la 3ème vague.
5. Les membres du personnel (salariés et indépendants) du Centre qui organise le concours, ainsi que les membres de la famille des personnes précitées, ne peuvent participer aux 3 concours. Seules les personnes ayant consenti à participer au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> concours feront respectivement parties du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> tirage au sort.
6. A chacun des 3 concours, 10 bons d'achat Amazon d'une valeur de 250 euros chacun sont à gagner.  
Lors de chaque enquête les participants ont la possibilité de faire un usage alternatif des gains de la loterie et de renoncer à l'intégralité ou à une partie de ce montant en vue d'un achat de crédits carbone.
7. Le tirage au sort du 1<sup>er</sup> concours sera réalisé entre le 9 et 13 janvier 2023. Le tirage au sort du 2<sup>ème</sup> concours sera réalisé entre le 6 et 10 mars 2023. Le tirage au sort du 3<sup>ème</sup> concours sera réalisé entre le 5 et 9 juin 2023. Les 3 tirages auront lieu dans les locaux du LISER par les membres de la plateforme « Information Systems » qui participent à l'organisation du

présent concours. 10 personnes au total sont tirées au sort à chaque tirage et déclarées gagnantes à condition de remplir les modalités précitées.

Dans le cas contraire, un nouveau tirage sera immédiatement réalisé, et ce jusqu'à ce que le lot mis en jeu soit réattribué à une personne remplissant les conditions précitées.

Les gagnants du concours seront avertis et recevront par e-mail leur gain sous forme d'un bon cadeau Amazon.

Le LISER effectuera un achat groupé de crédits de compensation carbone au plus tard avant la fin de l'étude SOC2050 (31/12/2023). Le montant de cet achat de crédits carbone correspondra à la somme des montants auxquels auront potentiellement renoncé les 30 gagnants.

8. La participation au concours implique l'adhésion du participant au présent règlement. Le texte complet du règlement sera mis à la disposition des participants lors de leur participation à chaque vague de l'enquête.
9. La participation au concours est gratuite. Il n'est possible d'y participer que de la façon décrite dans le présent règlement.
10. Aucune plainte ne sera acceptée quant à l'organisation du présent concours, sauf faute grave ou intentionnelle du responsable du Centre. De même, la désignation des gagnants ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle.
11. L'attribution de ces lots ne pourra en aucun cas faire l'objet de contestation, pour quelque raison que ce soit, sauf faute grave ou intentionnelle du responsable du Centre.
12. Le LISER s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données en vigueur. Le LISER conserve pendant la durée du projet les données d'identification sur base du consentement des participants à des fins d'inscription et de gestion des participants aux 3 loteries.  
Le LISER s'engage à utiliser les données à caractère personnel uniquement pour les finalités pour lesquelles il les a collectées et à les conserver confidentielles. Aucune données à caractère personnel ne sont transmises à des organisations tierces.  
Le LISER s'engage à faciliter l'exercice des droits des personnes concernées par les moyens communiqués au participant à cette fin.  
Toutes les données collectées aux fins de ce concours seront détruites par LISER à la clôture du projet.
13. Toute responsabilité de la part du Centre dans le cadre du présent concours, pour n'importe quelle raison légale, est limitée à des cas de fautes intentionnelles et de négligence grave.
14. Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier ou suspendre le concours en raison d'événement majeur rendant impossible la tenue de ce concours. Au cas où

certaines clauses seraient ou deviendraient non valables, les autres conditions de participation s'appliquent.

15. Le concours ainsi que toute question relative à l'interprétation de son règlement est soumis à la loi luxembourgeoise et relève de la compétence des tribunaux Luxembourgeois.